

« Reconnaître l'expertise des usagers dans la grande exclusion »

Entretien avec Emmanuel Ollivier,
directeur, fondation de l'Armée du Salut.

L'ESSENTIEL

► La fondation de l'Armée du Salut a ouvert en 2019 un chantier d'insertion « pair-aidant » dans un centre d'hébergement d'urgence parisien. Les personnes qui ont connu la précarité s'appuient sur leur vécu pour se former à un métier : agent d'accueil, animateur, auxiliaire de vie sociale, etc. L'initiative permet d'adapter le milieu professionnel aux publics les plus en difficulté, tout en confortant l'avenir professionnel de ceux qui sont sortis de la rue.

La Santé en action : Comment l'Armée du Salut aide-t-elle ses usagers à se réinsérer ?

Emmanuel Ollivier : La fondation de l'Armée du Salut promeut la participation des usagers, avec notamment les conseils consultatifs des personnes accueillies. Au centre d'hébergement d'urgence¹ Mouzaïa à Paris, nous avons lancé une expérimentation de pair-aidance, qui fait l'objet d'une évaluation par le sociologue Patrick Bruneteaux. Les travailleurs pairs ont une culture commune avec le public accueilli. Parlant le même langage, ils sont à égalité dans la manière d'aborder certains sujets. Ils sont aussi les porte-parole de ceux qui vivent la grande précarité, qui osent plus facilement leur confier leurs difficultés qu'à un travailleur social. Les pairs-aidants signifient qu'ils sont passés par la pauvreté, ont connu l'exil, les addictions, et s'en sont sortis. Il y a un jeu de miroir important. En outre, les jeunes travailleurs sociaux peuvent se sentir en difficulté sur certains sujets par exemple l'hygiène ou les addictions ; la coopération en binôme avec celui qui a connu le vécu des personnes accueillies

est précieuse. Il nous a semblé important de reconnaître cette expertise des usagers dans la grande exclusion. Au terme de l'expérimentation, nous avons donc lancé en 2019 un chantier d'insertion² afin d'accompagner les pairs-aidants sur plusieurs métiers : médiateur, animateur, auxiliaire de vie sociale, agent d'accueil, agent logistique, maître de maison.

S. A. : Comment ce chantier fonctionne-t-il ?

E. O. : Le projet s'adresse aux personnes ayant eu un parcours de rue, de migration, de vie en centre d'hébergement et il s'appuie sur leur expérience personnelle pour les accompagner vers un métier du secteur social. On « professionnalise » la pair-aidance, en quelque sorte. Nous essayons de repérer ceux qui ont une sensibilité au travail social pour leur proposer d'entrer dans le dispositif. Des financements publics nous permettent d'avoir de 13 à 16 postes dans ce chantier ; les pairs-aidants sont rémunérés. Ils restent de six mois à deux ans au maximum, en fonction de leur projet individuel. Pour qu'ils ne soient pas mis en difficulté dans leur futur métier, ils bénéficient d'un suivi psychologique et d'une analyse de leur pratique. Il nous faut demeurer vigilants afin d'éviter par exemple qu'un travailleur-pair ayant souffert d'addiction ne rechute en accompagnant une personne toujours dépendante.

S. A. : Quels sont les résultats en termes d'insertion ?

E. O. : Nous avons des objectifs d'insertion de 95 % à 98 %, la pérennité du dispositif en dépend. Il y a quelques échecs, des retours à la rue, mais ils sont peu nombreux. Les pairs trouvent un emploi à l'Armée du Salut, au SamuSocial,

dans des associations ou dans le secteur de l'aide à la personne. Ils sont d'ailleurs recherchés pour leur double compétence : métier du social et pair-aidance.

S. A. : Quels freins rencontrez-vous ?

E. O. : La pair-aidance est bien développée dans le secteur sanitaire notamment à l'étranger. En France, elle n'est pas encore reconnue comme un métier dans le secteur social. Et une question se pose : peut-on être pair-aidant auprès des publics en grande exclusion si l'on vit depuis dix ans dans son propre logement ? Il y a encore de grands enjeux sur la formation qui nécessite une pédagogie adaptée, sur les organisations qui doivent mieux accueillir les pairs-aidants pour que la démarche fonctionne. Dans le domaine de la santé, nous avons vu combien ils bousculaient les équipes soignantes, les médecins. C'est aussi le cas dans le secteur social. Il me semble nécessaire d'accompagner les structures pour qu'elles leur fassent davantage de place. ■

Propos recueillis par Joëlle Maraschin, journaliste.

1. Un centre d'hébergement d'urgence (CHU) est un établissement social dont les missions principales sont l'accueil, l'hébergement, la réinsertion sociale et professionnelle de personnes sans abri et sans domicile fixe.

2. Le chantier d'insertion est un dispositif bénéficiant de financements de l'État pour accompagner vers une activité professionnelle les personnes rencontrant des difficultés sociales.

Pour en savoir plus

Bonnami A. Insertion professionnelle de pair-aidants dans le secteur de l'Accueil Hébergement Urgence (AHI). *Les Cahiers de l'actif*, 2021, n°s 538-539 : p. 103-129. En ligne : <https://shs.cairn.info/revue-cahiers-de-l-actif-2021-3-page-103?lang=fr>